

Bulletin d'adhésion

Mme - M * NOM : Prénom :

adhère à la FEP CFDT Poitou-Charentes.

(appt, chez...) date de naissance : / / 19.....
 (bât, entrée...) téléphone : 0... - - - -
 N° et voie portable : 0... - - - -
 (lieu-dit...) mël : @
 Code postal

--	--	--	--	--

 Ville

Actif :

- Enseignant - Documentaliste - Formateur - Directeur - Personnel d'Administration -
Personnel d'Education - Personnel de Service *
- Ancienneté dans la profession : ans, depuis
- Temps de travail : complet - incomplet - partiel * , soit par semaine h sur h
- Grade ou Catégorie : Echelon :
- Pour les enseignants du 2nd degré, matière(s) enseignée(s) :
- Pour les personnels de droit privé, fonctions :

Etablissement

Ecole - Collège - Lycée d'Enseignement Général - Professionnel - Technique - Agricole -
Enseignement supérieur - Organisme de formation *

Nom : Ville :

Retraité

* Entourer le ou les bons choix.

Date : Signature :

Souhaitez-vous participer à une rencontre pour mieux connaître la CFDT ?

Comment adhérer à la FEP CFDT ?

1. Calculer le montant de la cotisation mensuelle :

→ Pour les **enseignants, documentalistes et formateurs** :

$$\frac{\text{Montant du dernier salaire annuel net imposable} \times 0,8 \%}{12} = \boxed{\dots\dots, \dots\dots \text{ €}}$$

→ Pour les **personnels de droit privé** :

$$\frac{\text{Montant du dernier salaire annuel net imposable} \times 0,75 \%}{12} = \boxed{\dots\dots, \dots\dots \text{ €}}$$

→ Pour les **retraités** :

$$\frac{\text{Montant de la dernière pension annuelle imposable} \times 0,5 \%}{12} = \boxed{\dots\dots, \dots\dots \text{ €}}$$

2. Régler la cotisation :

• Par le **Paiement Automatisé de la Cotisation**, formule préconisée par le syndicat qui permet de fractionner le versement par prélèvement mensuel (le 5^{ème} jour du mois).

→ **Remplir le mandat de prélèvement** (page 3) et **ajouter un RIB**.

• Sinon, par **chèque** à l'ordre de « FEP CFDT Poitou-Charentes - LBP 195 365 X Bordeaux ».

→ **Verser alors la cotisation annuelle** qui est portée sur l'année civile.

3. Adresser l'ensemble :

Le bulletin d'adhésion (pages 1 et 2) et le mandat de prélèvement SEPA (page 3) ou le chèque sont

à remettre, dans votre établissement ou secteur, **au responsable FEP CFDT**

ou

à adresser au **trésorier** ou au **trésorier adjoint** :

Pascal BERTRON
46 rue de la morinière
79100 ST JEAN de THOUARS

Hervé JEANNEAU
94 rue des cosses
86440 MIGNE AUXANCES



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

À REMPLIR PAR LE FUTUR ADHÉRENT

Référence unique du mandat (RUM) délivré par le syndicat :

En signant ce formulaire de mandat qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement, vous autorisez :

- la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte;
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Nom / Prénom du débiteur

Adresse

N° et voie

Code postal

Ville

Pays FRANCE

Coordonnées du compte N° IBAN

Identification internationale du compte bancaire

Code BIC

Code international d'identification de votre banque

Nom du syndicat créancier

FEP CFDT Poitou-Charentes

ICS (identifiant créancier SEPA)

FR88ZZZ254894

Adresse n° et voie

8 rue Joseph Cugnot

Code postal

79000

Ville NIORT

Pays FRANCE

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif

Signé à (lieu) et **date** (JJ/MM/AAAA)

le | | / | | / | 2 | 0 | 1 | |

Signature de l'adhérent

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Zone réservée à l'usage de la CFDT

Vos droits concernant le présent mandat sont disponibles auprès de votre banque.

✂ ----- à conserver ----- à conserver ----- à conserver -----

Vous voulez contacter la FEP CFDT Poitou-Charentes ou consulter l'actualité syndicale :

- Le site internet www.fep-cfdt-poitou-charentes.fr
- L'adresse postale 8 rue Joseph Cugnot 79000 NIORT
- Le mël poitou.charentes@fep.cfdt.fr
- Le téléphone 05 49 72 17 32
- Pour joindre l'équipe des élus du 2nd degré à la CCMA : 05 45 66 69 14 ou ccmafepcfdtpoitoucharentes@orange.fr

66 % du montant de la cotisation syndicale sont **déductibles de l'impôt** sur les revenus.

Si vous choisissez la déduction des frais professionnels, la cotisation syndicale est intégralement comprise dans les frais déduits.

Si vous êtes non-imposable, vous bénéficiez d'**un crédit d'impôt** égal à 66 % de la cotisation.

Vous recevrez un reçu d'attestation fiscale au mois de février.

Le saviez-vous ?

Comme tous les adhérents, vous bénéficiez automatiquement d'**une assurance professionnelle** (après 6 mois d'adhésion) qui vous protège juridiquement en cas de problème dans le cadre de l'exercice de votre activité professionnelle.